

A retourner:

Par email: LPRPRO@LEPROGRES.FR

Par courrier : Le Progrès – Service Abonnement – 4 rue Paul Montrochet – 69 284 Lyon Cedex 02

ABONNEMENT PAPIER OFFRES RÉSERVÉES AUX PROFESSIONNELS

Abonne n° :	(si vous etes deja abonne)
Numéro SIRET/SIREN*	
Raison sociale*	
Tél.*Email	
Adresse de facturation* Adresse*	
BP ou lieu-dit	
•	•
Complément d'adresse	
Code Postal*	
Localite"	* mentions obligatoires
J'accepte de recevoir des communications	s du PROGRES par e-mail
• •	
Je choisis mon abonnement papier, renou date anniversaire :	velable automatiquement chaque année à la
☐ Par prélèvement automatique à date ann	iversaire 🖵 Sur facture sous 30 jours fin de mois
12 mois du lundi au dimanche (364 journaux) 12 mois du lundi au samedi (312 journaux) 12 mois du lundi au dimanche (364 journaux) 12 mois du lundi au samedi (312 journaux) 2 9	′3€ 364€ (édition Haute-Loire uniquement)
Je règle mon abonnement papier par prélè	vement automatique (à date anniversaire)
1 mais du lundi au dimanche (30 iournaux) 35	
1 mois du lundi au samedi (26 journaux) 31 €/ 1 mois du lundi au dimanche (30 journaux) 29 €/ 1 mois du lundi au samedi (26 journaux) 24 €/	mois 9€/mois (édition Haute-Loire uniquement)
•	5,78€ HT)
	Numéro SIRET/SIREN* Raison sociale* Nom commercial Tél.* Adresse de facturation* Adresse* Complément d'adresse BP ou lieu-dit Code Postal* Localité* Adresse de livraison (si adresse de livraison Adresse* Complément d'adresse BP ou lieu-dit Code Postal* Localité* J'accepte de recevoir des communications Edition papier désirée: Date de mise en service souhaitée: Je choisis mon abonnement papier, renou date anniversaire: Par prélèvement automatique à date ann 12 mois du lundi au dimanche (364 journaux) 12 mois du lundi au dimanche (364 journaux) 12 mois du lundi au dimanche (364 journaux) 12 mois du lundi au samedi (312 journaux) 12 mois du lundi au samedi (312 journaux) 12 mois du lundi au samedi (364 journaux) 14 mois du lundi au samedi (365 journaux) 15 mois du lundi au samedi (266 journaux) 16 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 17 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 18 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 19 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 20 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 21 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 22 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 23 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 24 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 25 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 26 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 27 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 28 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 29 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 20 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 20 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 20 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 21 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 22 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 23 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 24 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 25 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 26 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 27 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 28 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 29 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 30 mois du lundi au dimanche (300 journaux) 31 mois du lundi au dimanche (300 journaux)

Adresses emails des utilisateurs à renseigner page 4

RESUME DE LA COMMANDE				
OFFRE PAPIER				
	€ TTC			
OPTION WEB				
	₹TTC			
TOTAL				
	₹TTC			

Cachet
Date et signature:

Le contrat renouvelable automatiquement est conclu pour une durée d'un (1) an. Sauf autres dispositions convenues d'un commun accord, le contrat sera tacitement reconduit à son échéance pour une nouvelle période d'un (1) an à défaut de dénonciation reçue un (1) mois au moins avant l'échéance de la période en cours, par email à l'adresse : LPRPRO@LEPROGRES.FR

Conformément à la loi, vous serez contacté un (1) mois au minimum avant la reconduction automatique de votre contrat.

☐ Je ne souhaite pas que mon abonnement soit automatiquement renouvelé

Conditions de règlement par virement ou chèque : règlement sur facture sous 30 jours fin de mois

Merci de nous préciser votre référence de facture et/ou votre numéro d'abonné lors de votre règlement

Je règle mon abonnement par :

☐ Par prélèvement automatique

prélèvement compte et votre banque : votre compte en formément aux instructions de GROUPE PROGREs Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivan	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez GROUPE PROGRES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque :, à débiter votre compte conformément aux instructions de GROUPE PROGRES Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.						
Référence unique du mandat : Débiteur Nom Adresse Code Postal Ville Pays	Identifiant créancier SEPA : FR77ZZZ138983 Créancier Nom GROUPE PROGRES Adresse 4, RUE PAUL MONTROCHET Code Postal 69284 Ville LYON CEDEX 02 Pays FRANCE						
IBAN BIC Type de paiement : Récurrent Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	Date: / À: À:						

Crédit 🥎 Mutuel____

RIB à joindre à votre bon de commande

☐ Virement (RIB ci-dessous)

		R	ELEVE D'ID	ENTITE B	ANCAIRE
Identifian	t national de com	pte bancaire - RIB			
Banque 11899	Guichet 00212	N° compte 00020036701	Clé 77	Devise EUR	BANQUE EUROPEENNE CREDIT MUTUEL
Identifian	t international de	compte bancaire			
IBAN (Int	ternational Bank A 1189 9002	,	0 3670	177	BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A
	Domiciliation BANQUE EUROI LYON ENTREPR 8 RUE RHIN ET CS 90314 69337 LYON CE Tél: 04-72-20-67	DANUBE DEX 09	MUTUEL		Titulaire du compte (Account Owner) GROUPE PROGRES ABONNES 4 RUE PAUL MONTROCHET 69002 LYON
vos référe ou de prél	ences bancaires po	ganisme ayant beso ur la domiciliation de compte. Vous évitere cution.	vos viremen		PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE
					pe Progrès » ement - 4 rue Paul Montrochet- 69 284 Lyon Cedex 02
Pour ro les élé Siret d Numéi	ements suiva le l'entité jur ro du code s	e facture sur ants : ridique qui ré service (facul	alise le p tatif selo	oaieme on les e	us, veuillez nous fournir le bon Chorus ou remplir nt :
Numei	ro d'engage	ment juridiqu	ie (tacult	atıt sel	on les entités juridiques)



ACCES WEB TOUTES EDITIONS

Compléter les coordonnées du ou des utilisateur(s) de l'abonnement numérique :

A Identité de l'utilisa	teur 1		* mentions obligatoires
Civilité	□ Mme	□ Mlle	□ M.
Nom*			. Prénom*
Fonction			Service
Tél. fixe*			Tél. mobile
E-mail*			
A Identité de l'utilisa	teur 2		
Civilité	□ Mme	□ Mlle	□ M.
Nom*			Prénom*
Fonction			Service
Tél. fixe*			Tél. mobile
E-mail*			
A Identité de l'utilisa	teur 3		
Civilité	_	□ Mlle	□ M .
			Prénom*
Fonction			Service
Tél. fixe*			Tél. mobile
E-mail*			
A Identité de l'utilisa	teur 4		
Civilité	□ Mme	□ Mlle	□ M.
Nom*			Prénom*
			Service
Tél. fixe*			Tél. mobile
E-mail*			
Identité de l'utilisa	iteur 5		
Civilité	□ Mme	□ Mlle	□ M .
			. Prénom*
			Service
			Tél. mobile
E-mail*	<u></u>		
A Identité de l'utilisa	teur 6		
Civilité	□ Mme	□ Mlle	□ M .
Nom*			. Prénom*
Fonction			Service
Tél. fixe*			Tél. mobile
E-mail*			

Identité de l'utili	sateur 7		* mentions obligatoires	
Civilité	□ Mme	□ Mlle	□ M.	
Nom*			Prénom*	
			. Service	
1			. Tél. mobile	
1				
A Identité de l'utili	sateur 8			
Civilité	□ Mme	□ Mlle	□ M .	_
Nom*			Prénom*	
Fonction			. Service	
Tél. fixe*			. Tél. mobile	
E-mail*			•	
A Identité de l'utili	sateur 9			
Civilité	□ Mme	□ Mlle	_	
			Prénom*	
			. Service	
			. Tél. mobile	
E-mail*				_
A Identité de l'utili	sateur 10			
Civilité	□ Mme	□ Mlle	□ M.	
1			Prénom*	
1			. Service	
			. Tél. mobile	
E-mail*				
	nent, au nom et po		société et, de ce fait, accepter nos Condition te de la société et de tous les utilisateur	
Cachet :				
nom au signataire				

Signature:

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SITE

En vous connectant à ce site édité par Le Progrès, vous accédez à un contenu protégé par la loi, notamment par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. L'éditeur n'autorise qu'un **usage strictement personnel des données**, informations ou contenu auquel vous accédez, limité à un enregistrement temporaire sur votre ordinateur aux fins d'affichage sur un seul écran ainsi que la reproduction, en un unique exemplaire, pour copie de sauvegarde ou impression sur papier. Toute autre utilisation est soumise à notre autorisation expresse préalable. En poursuivant votre visite de ce site vous acceptez de respecter les restrictions cidessus. Droits de reproduction et de diffusion réservés. **Copyright Le Progrès**.

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT ELECTRONIQUE PAPIER + OPTION WEB PRO

ENTRE:

Le client, ci-après dénommé « L'ABONNE »

ET

LE GROUPE PROGRES, société anonyme au capital de 219 446 490 euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 321 263 683, dont le siège social est situé 4, rue Paul Montrochet à Lyon (69002), ci-après dénommée « LE PROGRES ».

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales définissent les conditions d'Abonnement en ligne à l'édition électronique du Journal LE PROGRES. Celles-ci complètent les Conditions Générales d'Utilisation du site Internet.

En conséquence, le fait de souscrire à un Abonnement à l'édition électronique du journal LE PROGRES, conformément aux conditions définies ci-après, vaut acceptation pleine et sans réserve de l'Abonné aux présentes Conditions Générales.

Toute condition contraire non acceptée par LE PROGRES lui est inopposable. Le fait pour LE PROGRES de ne pas se prévaloir d'une des présentes Conditions Générales n'équivaut pas à une renonciation du PROGRES à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 2 - ABONNEMENTS PAPIER + OPTION WEB PRO

Détail du pack papier + option web pro

L'Abonné bénéficie pendant la durée de son abonnement papier (ou au prorata si souscription en cours d'abonnement) d'un accès Internet sur le site www.leprogres.fr à l'information disponible au moment de sa connexion, à l'ensemble des éditions électroniques du PROGRES et au contenu disponible sur le site depuis les 30 derniers jours.

ARTICLE 3 – LIVRAISON

Les produits sont directement accessibles en ligne sur le navigateur du client après validation. Les contenus et services des différents abonnements proposés par LE PROGRES sont accessibles uniquement pendant la durée de l'abonnement.

ARTICLE 4 – AVERTISSEMENT

LE PROGRES se réserve le droit d'annuler toute commande ou de suspendre l'abonnement en cours de l'Abonné avec lequel existerait un litige de paiement sans que celui-ci puisse réclamer une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit. Si ce litige ne trouvait pas de solution, l'abonnement pourrait être résilié de plein droit par LE PROGRES.

ARTICLE 5 - PRISE D'EFFET DU CONTRAT

Le point de départ du Contrat de l'Abonnement papier + option web pro commence soit le 1^{er} soit le 15 de chaque mois en fonction de la date de souscription à cette option.

ARTICLE 6 – DUREE DES CONTRATS

Pack papier + option web pro

L'abonnement est souscrit pour la même durée que l'abonnement papier. L'abonnement papier + option web pro ne peut être suspendu.

ARTICLE 7 – TARIFS

L'option web pro est 108€ TTC par et par utilisateur soit 105,78€ HT par utilisateur physique.

LE PROGRES s'engage, à l'égard de l'Abonné, à maintenir les tarifs de l'offre qu'il a choisie pendant toute la durée de la période d'engagement de l'Abonné, sauf à ce que cette augmentation résulte d'une décision réglementaire.

Les prix de nos produits sont indiqués en euros, toutes taxes comprises et hors taxes. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros.

ARTICLE 8 – MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue à réception de facture et au plus tard dans un délai de trente jours (30). Si ce paiement n'est pas parvenu à l'issue de ces trente jours, l'abonnement est résilié avec demande de règlement au tarif de 108€ par utilisateur.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DU PROGRES

LE PROGRES s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du service pour lequel l'Abonnement est souscrit.

La responsabilité du PROGRES ne pourra être engagée :

- En cas de mauvaise utilisation par l'Abonné des services,
- En cas de non-respect par l'Abonné de ses obligations visées à l'article 10 des présentes conditions,
- En cas de perturbation ou d'interruption non directement imputable au PROGRES,
- En cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de cassation.

ARTICLE 10 - OBLIGATIONS DE L'ABONNE

10.1 L'ABONNE s'engage à utiliser l'offre qu'il a souscrite conformément à l'usage pour lequel elle a été conçue et pour lequel elle est commercialisée. Un abonnement correspond à une adresse email et à un utilisateur. Chaque abonnement pourra être consulté au départ de trois adresses IP différentes au maximum. L'abonné s'engage à ne pas divulguer à une tierce personne son identifiant de connexion et mot de passe qui sont strictement personnels. L'abonnement ne peut servir qu'à la consultation d'un journal en PDF et en aucun cas pour une revue de presse, panorama et toutes autres utilisations commerciales.

En cas de manquement à cette obligation, l'abonnement pourra être résilié de plein droit après trois emails d'avertissement, sans que l'abonné puisse prétendre à une quelconque compensation ou remboursement.

- **10.2** L'Abonné est responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du présent Contrat comme de l'exécution de l'ensemble des obligations souscrites au titre du présent Contrat
- **10.3** Mise en garde et obligations liées à l'accès à Internet :
- **10.3.1** L'Abonné est expressément informé que les contenus stockés, utilisés, transmis et reçus par lui le sont sous sa seule responsabilité, quel que soit le mode, notamment à l'occasion d'une connexion à Internet. Par conséquent, l'Abonné assume l'entière responsabilité, tant civile que pénale, attachée à ces opérations.

L'Abonné est également informé que des données susceptibles d'être protégées par des droits de propriété intellectuelle ou d'enfreindre les dispositions légales en vigueur peuvent être accessibles au travers de ses connexions Internet. L'Abonné s'engage à respecter les lois et les règlements en vigueur.

10.3.2 LE PROGRES, par les présentes, informe expressément l'Abonné qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient à l'Abonné de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son terminal (ordinateur portable, assistant personnel ou mobile) à quelque fin que ce soit.

LE PROGRES informe également expressément l'Abonné du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en termes d'absence de sécurité relative à la transmission de données et de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données.

Enfin, LE PROGRES informe l'Abonné que l'intégralité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau. L'Abonné ne doit donc pas transmettre via le réseau Internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie de manière infaillible.

ARTICLE 11 - DROIT D'UTILISATION, REPRODUCTION ET REDIFFUSION

- **11.1** L'ABONNE bénéficie d'un droit d'usage personnel et non-exclusif, non transmissible à un tiers.
- **11.2** LE PROGRES est seul propriétaire des fichiers, documents, photographies, dessins et infographies ainsi que de tous les droits de reproduction et autres qui y sont liés, dans la limite des droits éventuellement détenus par des tiers.
- **11.3** L'ABONNE s'interdit de vendre, publier, diffuser, transférer par courrier électronique ou sur un réseau, de quelque manière que ce soit, des textes ou des photographies obtenues par l'intermédiaire ou par téléchargement des informations prises sur leprogres.fr, et plus généralement de porter atteinte de quelque façon que ce soit aux droits de reproduction et autres détenus par LE PROGRES ou par des tiers sur les articles et photographies, dessins, infographies mis en ligne.
- **11.4** Le téléchargement et la réutilisation des articles sur l'intranet, l'extranet et/ou sur le ou les sites Internet de l'ABONNE sont interdits. Si l'ABONNE désire télécharger ces articles sur son intranet ou son extranet, il peut contracter une offre **REVUE DE PRESSE** proposée par LE PROGRES qui le mettra en conformité avec la loi et qui lui permettra d'acquérir un droit d'usage certifié et légal.
- **11.5** L'ABONNÉ est autorisé à décharger et reproduire les données contenues dans leprogres.fr pour un usage exclusivement interne, gratuit et personnel.
- **11.6** LE PROGRES se réserve le droit de résilier le présent abonnement de plein droit, à sa seule initiative, en cas d'inobservation par l'ABONNE de l'une quelconque des dispositions du présent article.

ARTICLE 12 – DELAI DE RETRACTATION

L'Abonné ne bénéficie pas de la faculté de se rétracter pour le présent contrat de fourniture de journaux, conformément aux dispositions de l'article L 121-20-2 du Code de la consommation.

ARTICLE 13 - RESILIATION

Les abonnements Pack papier + option web pro seront automatiquement et de plein droit résiliés à la date d'expiration de la souscription. Si l'Abonné n'a pas choisi la tacite reconduction et qu'il souhaite poursuivre son abonnement, il devra passer une nouvelle commande. LE PROGRES peut suspendre ou mettre fin à l'abonnement en cas de non-respect par l'Abonné de ses obligations.

ARTICLE 14 – RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée auprès du Service Relations Ventes Numériques soit :

- Par mail: LPRPRO@LEPROGRES.FR
- Par courrier à l'adresse suivante :

LE PROGRES.FR – ABONNEMENT papier + option web pro – 69284 LYON CEDEX 02

ARTICLE 15 - AUTONOMIE DES CLAUSES DU CONTRAT

Dans l'éventualité où une quelconque disposition des Conditions Générales serait réputée inapplicable en vertu du droit en vigueur, les parties conviennent de la renégocier en toute bonne foi afin de préserver la position économique dont elles bénéficient au plus près de celle mentionnée au titre de la disposition rendue inapplicable. Si les parties ne parviennent pas à remplacer cette disposition de façon mutuellement acceptable et applicable, celle-ci sera exclue des Conditions Générales. Le reste des Conditions Générales sera interprété indépendamment de ladite disposition.

ARTICLE 16 - LITIGES

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit Français. Tout différend lié à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes doit, en premier lieu, et dans la mesure du possible, être réglé au moyen des négociations amiables. A défaut d'accord amiable, tout différend est soumis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 17 – MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT A L'EDITION ELECTRONIQUE

LE PROGRES se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales d'Abonnement à l'Edition Electronique. Les nouvelles Conditions Générales à l'Edition Electronique seront, le cas échéant, portées à la connaissance de l'Abonné et seront applicables aux seuls abonnements contractés postérieurement à la modification.